

PORT DES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS - GIES V2023 (Initial/Recyclage)



Durée : 1/2 JOURNEE (4 HEURES)

Participants

3 personnes(mini) - 6 personnes (maxi)

Public concerné :

- Toute personne étant amenée à porter une protection respiratoire isolante à circuit ouvert dans le cadre d'interventions et travaux en atmosphère non respirable.
- Etanchéité de la pièce faciale satisfaisante
- Personnel équipé de ses EPI : tenue de travail, gants, casque et chaussures de sécurité

Pré-requis

- Personnel titulaire du GIES (1 ou 2) ou N1/N2 ou équivalent EU
- Attestation employeur de non-contre indication au port de l'ARI et au travail en hauteur

Méthodes et Moyens

- Notre formateur est habilité par le MASE MEDITERRANEE GIPHISE dans le cadre de notre habilitation aux formations GIES
- Formation qui s'appuie sur un échange et tour de table avec les stagiaires, des supports multimédia et des exercices pratiques en 2 ateliers

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis

- Les exercices pratiques seront réalisés avec port d'un ARI autonome et d'un ARI à adduction d'air sur chariot, avec vérification de l'étanchéité parfaite de la pièce faciale.
- Formation validée à travers une évaluation des acquis pratiques et un questionnaire.
- Remise d'une attestation de formation et inscription du résultat dans BASEFORM MMG pour édition de la carte.
- Cette formation doit être recyclée tous les ans (date à date)

Lieu de la formation

Au sein de l'agence labellisée par le Mase Méditerranée Giphise pour l'ARI GIES

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4323-106 du Code du Travail: « L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. ». Documents de référence : Procédure GIES/INS/620 : Programme de Formation ARI V2023 - GIES/PRO/610: Cahier des charges de la formation ARI – V2023 (version en vigueur)

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances nécessaires à leur propre sécurité mais également celle de leur(s) équipe(s).
- Connaître les risques inhérents aux travaux en présence d'un air vicié et le travail sous appareil respiratoire isolant
- Savoir contrôler, s'équiper et travailler avec un ARI (autonome et adduction d'air)
- Respecter et appliquer les procédures de sécurité
Suivant programme de formation au port des appareils respiratoires isolants – ARI V2023

PROGRAMME :

- THEORIE
Tour de Table Questions Réponses -
Notions fondamentales
Sigle ARI,
Aptitude médicale
Description des différents types d'équipements et de leurs composants
Etanchéité masque,
Contrôles du matériel avant utilisation : RAPACE
Surveillance de bouteilles
Monoxyde de carbone, danger des atmosphères non respirables
Vérification de l'assimilation des réponses
- PRATIQUE - 2 ATELIERS (réalisés sur plateau technique)
ARI Autonome
Réalisation d'un parcours permettant de prendre en compte le poids et l'encombrement de l'ARI
Utilisation d'une échelle pour accéder à un échafaudage et protection en cas d'alerte gaz

ARI à adduction d'air sur chariot
Intervention avec un surveillant et deux intervenants sous masque : vérification du matériel et de l'installation
Simulation de 2 coupures d'air. Renouvellement exercice possible 1 fois si échec.